

## Remboursement de trajet SNCF domiciletravail

## Par pinkasimov, le 28/06/2017 à 14:09

Bonjour,

Pouvez-vous me dire quand au remboursement de trajet domicile-travail à charge de l'employeur, de la même façon que pour la carte Navigo ou un abonnement annuel SNCF, si de simple billets SNCF (hors tout abonnement), mais toujours en trajet professionnel domicile-bureau sont remboursés à moitié aussi ?

Merci.

## Par morobar, le 28/06/2017 à 16:29

Bonjour,

Non les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.

Ils l'étaient voici 40 ans, ce qui permettait aux marcheurs de ramasser tous les jours un ticket de métro.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846